



ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES

- RUE DES AJONCS-

ARRETE N° 2023-50

Le Maire de Combrit-Sainte Marine;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRETE

Article 1 :

Du Lundi 17 au Vendredi 21 Avril, un rétrécissement de chaussée sera mis en place rue des Ajoncs, au niveau de la sortie sur la RD 144, en raison des travaux autour du poste de refoulement de Pendiry.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise CISE TP.

Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé
Police municipale
Services Techniques
CISE TP

Fait à Combrit, le 14 Avril 2023

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit-Sainte Marine

